

Chers Partenaires,

Dans ce contexte particulier, le CPAS de Watermael-Boitsfort poursuit ses missions afin de permettre à tout à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine en encourageant la participation sociale des personnes et en continuant de leur apportant des aides palliatives, curatives ou préventives.

La pandémie de la COVID-19 a créé une crise économique importante et engendre des coûts supplémentaires pour les ménages pouvant les entraîner dans une situation financière difficile. C'est pourquoi, les autorités Fédérales ont octroyé aux CPAS des moyens financiers supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2020 pour renforcer les actions des CPAS vis-à-vis d'un public impacté par la crise du COVID-19.

Notre démarche vis-à-vis de vous est un appel à votre vigilance afin que vous puissiez orienter au mieux votre public vers notre service social.

POUR QUI ?

POUR UN PUBLIC CUMULANT LES CRITERES SUIVANTS :



- Avoir sa résidence effective sur Watermael-Boitsfort
- Disposant d'un titre de séjour valide
- Impacté par le COVID
- Confronté à des difficultés au quotidien

L'intervention n'est donc pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration. Nous pensons, entre autres, aux :

- travailleurs des secteurs culturels et événementiels
- indépendants les travailleurs qui ont perdu une partie de leurs revenus et qui doivent faire face à une dépense imprévue
- travailleurs actifs dans l'économie collaborative les travailleurs occupés à temps partiel
- étudiants jobistes
- personnes souffrant d'un handicap
- etc..

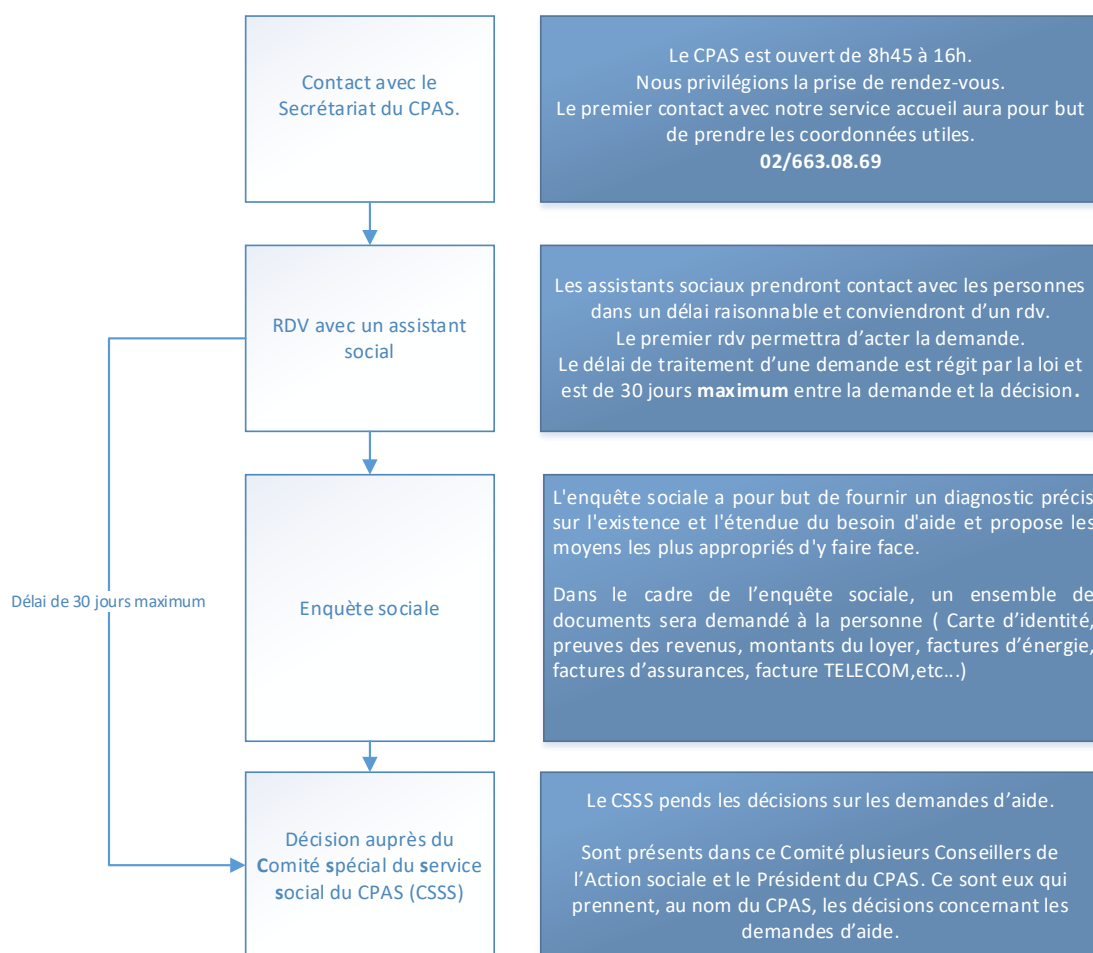
QUELLES AIDES FINANCIERES PEUT APPORTER LE CPAS A L'EGARD DE CE PUBLIC ?

- **Aides logement:** loyer, charges, à l'exclusion de la garantie locative ;
- **Aides relatives l'eau & l'énergie,** y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire ;
- **Aides au soutien numérique** (et télécoms) notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire. Il est possible de solliciter une aide financière forfaitaire par enfant d'un même ménage en vue de l'achat d'un ordinateur et qui en ont besoin pour une utilisation scolaire. La même somme forfaitaire est allouée aux personnes majeures du ménage.

- **Aides psychosociales:** prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques ;
- **Aides en matière de santé ;**
- **Aides pour des factures** impayées du fait d'une diminution des ressources ;
- **Aides pour d'autres besoins primaires** (assurance, vêtements, lunettes, ...)
- **Aides dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile** (stage, soutien scolaire, ...)

COMMENT S'ADRESSER A NOTRE CENTRE ET COMMENT EST ACCUEILLIE LA DEMANDE ?

Nos bureaux du service social sont situés au Boulevard Du Souverain, 24 – 1170 Bruxelles à proximité de l'arrêt de tram "Fauconnerie". Actuellement, nous privilégions les RDV.



Nous vous souhaitons bonne continuation dans vos missions respectives.